

GRUPE 1

Relations entre les organisations catholiques des pays de départ
et d'arrivée au sujet de la préparation à l'intégration

Relationships between Catholic organizations in the departure
countries concerning preparation for integration

Chairman: His Reverend Most Rev. Archbishop (United States)

Secretary: Dr. Giuseppe Lazzarini, S.S. (Italy)

Study: Catholicism

WORKING GROUPS

Topic: What is being done

What should be done

GROUPES DE TRAVAIL

LA COOPÉRATION ENTRE LES ORGANISATIONS
CATHOLIQUES DANS LES PAYS D'ÉMIGRATION ET DANS
LES PAYS D'IMMIGRATION EN VUE DE
L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

par le Rév. Père Giuseppe Lazzarini, S.S.C. (Allemagne)

Un émigrant catholique ne peut sentir il le fait dans le but de s'établir
dans le pays qui s'est choisi comme destination. Il ne veut
qu'un étranger et il sera dans le bon sens de faire de son mieux
pour intégrer dans le système de ce pays d'immigration. C'est véritablement
le bien-être que le nouveau pays pourra devenir son patrie pour lui.
Il ne faut pas faire face à ses difficultés et de difficultés sur le chemin
de l'intégration dans le nouveau pays, mais le nouveau pays ne peut jamais
être le premier à intégrer dans cette direction dans le sens le plus

GROUPE I

Relations entre les organisations catholiques des pays de départ et d'accueil au sujet de la préparation à l'intégration

Relationships between Catholic organizations in the departure countries concerning preparation for integration

Chairman : Right Reverend Msgr. John McCarthy (United States)

Secretary : Dr. Giuseppe Lucrezio Monticelli (Italy)

Thèmes étudiés : Ce qu'on fait
Ce qu'on devrait faire

Topics : What is being done
What should be done

Background Reports — Rapports de documentation :

LA COOPÉRATION ENTRE LES ORGANISATIONS CATHOLIQUES DANS LES PAYS D'ÉMIGRATION ET DANS LES PAYS D'IMMIGRATION EN VUE DE L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

par le Rév. Père Friedrich Fröhling, S.A.C. (Allemagne)

Lorsqu'un émigrant quitte son pays natal, il le fait dans le but de s'établir définitivement dans le pays qu'il s'est choisi comme destination. Il ne veut pas y rester un étranger et il aura donc le bon sens de faire de son mieux pour s'intégrer dans le rythme de vie du pays d'immigration. C'est seulement de cette façon-là que le nouveau pays pourra devenir une patrie pour lui.

Le migrant doit faire face à tant d'obstacles et de difficultés sur le chemin qui le conduit de l'ancienne patrie vers la nouvelle qu'il ne pourra jamais par ses propres forces s'intégrer dans cette dernière dans le sens le plus

complet et le plus profond du terme. Il devra donc toujours se fier à une aide extérieure. Cette dépendance comporte de nombreux dangers. Afin de protéger le migrant contre ces dangers, des organisations ont été créées sous l'égide de l'Église, aussi bien dans les pays d'émigration que dans les pays d'immigration, qui l'accompagnent sur le chemin périlleux afin de lui tendre une main secourable.

Tous les services et aides offerts au migrant par ces organisations ont pour seul objet de l'aider à s'intégrer plus facilement et avec moins de danger dans son pays de destination, afin que celui-ci devienne une patrie pour lui et pour sa famille. Les services des organisations ont donc pour but l'intégration des immigrants.

Des rapports détaillés à ce sujet sont déjà contenus dans les articles « Die Aufnahme- und Eingliederungsarbeit in den Einwanderungsländern » et « Reception and Integration of the Immigrants », aux pages 211, 217 et suivantes du livre *International Catholic Migration Congress 1954*.

Si les services d'assistance des organisations ne veulent pas manquer leur but, qui est la réinstallation, c'est-à-dire, l'intégration des migrants, un accord harmonieux et une coopération efficace entre les organisations aux pays d'émigration et d'immigration sont une nécessité pour ne pas dire un *sine qua non*.

La résolution du Groupe de Travail III au Congrès international catholique pour les migrations, tenu à Breda en 1954, a déjà attesté cette nécessité comme suit : « Le Congrès voudrait voir favoriser la collaboration entre les associations catholiques des pays de départ et de réception . . . » La nécessité de collaboration entre les organisations est donc établie. Mais quels progrès ont pu être faits depuis lors ? Comment la coopération pourrait-elle être encore améliorée ?

Les résolutions et les recommandations des Congrès tenus à Breda en 1954 et à Assise en 1957 vont servir de base pour nous permettre de faire un examen objectif de la coopération entre les organisations dans les pays de départ et d'accueil en vue de l'intégration des immigrants.

La coopération en général

Les rapports contenus dans le livre du Congrès de Breda montrent clairement que la coopération des organisations dans les pays de départ et d'accueil était alors à ses débuts. Dans beaucoup de pays d'immigration une organisation nationale n'existait pas encore ou n'était pas encore reconnue comme telle par la hiérarchie de ce pays, comme le prévoit la résolution du Groupe de Travail I du Congrès de Breda — « avec l'autorisation de la hiérarchie locale ».

Le fait qu'une coopération effective avec certains pays d'immigration n'était pas possible parce que les organisations appropriées y faisaient défaut est évident d'après le texte de la résolution du Groupe de Travail I au Congrès de Breda : « . . . il est nécessaire que la C.I.C.M. ait dans tous les pays intéressés des organisations nationales affiliées . . . Le Congrès souhaite que de telles organisations soient créées et entrent en fonction dans tous les pays où elles n'existent pas encore ».

Les organisations — à peu d'exceptions près — n'avaient pas encore pu former des cadres d'assistants en mesure de faire face à la tâche qui leur incombait. C'est pour cela que le Congrès de Breda par la résolution du Groupe de Travail I a dû suggérer que « . . . ces organismes nationaux . . .

doivent disposer . . . des services nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. », et a recommandé en outre à la C.I.C.M. « de s'assurer à l'avance que les organisations nationales chargées d'accomplir le travail effectif, seront suffisamment préparées et capables de remplir leurs obligations ».

La C.I.C.M. a déjà pu démontrer au Congrès d'Assise les progrès faits dans le développement de la coopération en présentant à ce Congrès la liste des organisations susceptibles d'aider les migrants dans chaque pays, ce qui avait été prévu par la résolution du Groupe de Travail III au Congrès de Breda — « . . . que la C.I.C.M. publie une brochure contenant les adresses et les compétences des organisations catholiques d'assistance aux émigrants dans chaque pays ».

Les organisations dans les pays d'émigration et dans les pays d'immigration étaient étrangères les unes aux autres. Pour cette raison la résolution du Groupe de Travail III au Congrès de Breda recommande les contacts personnels dans le but de surmonter cet obstacle. Les Congrès, les rencontres annuelles des directeurs nationaux, les échanges de visites entre les pays d'émigration et ceux d'immigration ont créé des relations personnelles et fait naître la compréhension pour les opinions et les besoins de part et d'autre, et ont servi ainsi de pont entre les pays d'émigration et les pays d'immigration.

La marche facile de l'émigration en temps normal est la meilleure expression du succès de tous ces développements.

Le contact personnel entre les pays de départ et les pays d'accueil pourrait être encore étendu. La plupart des conseillers d'émigration dans les pays de départ n'ont que des connaissances théoriques des conditions aux pays d'accueil et des difficultés auxquelles l'immigrant doit faire face lors de l'intégration. Et pourtant ce sont eux qui doivent renseigner et informer l'émigrant en tant qu'individu par moyen de consultation personnelle. La possibilité de connaître par une visite personnelle les pays d'immigration, les travaux des organisations catholiques et les difficultés relatives à l'intégration des immigrants permettrait aux conseillers dans les pays d'immigration, mieux que n'importe quels cours de théorie, de répondre aux recommandations du Congrès d'Assise II (2) et (4) — « . . . les organisations des pays d'émigration s'emploieront à donner aux candidats à l'émigration une formation religieuse plus personnelle, moins conditionnée par les cadres sociaux et traditionnels, à les initier à leurs responsabilités et devoirs envers le pays d'accueil, à leur inculquer les principes qui les rendent capables de vivre en chrétiens dans des structures économiques, sociales et religieuses différentes de celles de leur pays d'origine ; », et « . . . les agences d'immigration doivent se préoccuper de l'orientation des émigrants en tenant compte de leurs conditions personnelles et familiales, des conditions des pays où ils désirent émigrer, en vue de sauvegarder les intérêts supérieurs de la foi et de l'union familiale ».

Ce ne sera que grâce à leur expérience personnelle que les conseillers pourront satisfaire à ces exigences si élevées et pourtant si bien fondées et qui sont d'une si grande importance pour l'intégration ultérieure des immigrants.

II. La coopération des différents services entre eux

(a) *Information.* — Pour pouvoir donner aux futurs émigrants des conseils détaillés en vue de leur future intégration au pays d'accueil, les conseillers doivent se référer aux informations reçues de ces pays. Le Congrès de Breda dans sa résolution du Groupe de Travail II, exprime la conviction « . . . qu'il y a une nécessité urgente de fournir aux émigrants des renseignements et informations détaillés . . . »

La même résolution indique que ces informations peuvent être recueillies de sources officielles et administratives.

En effet, les bureaux d'émigration de nos organisations reçoivent de leurs gouvernements respectifs une documentation excellente préparée par les soins des services diplomatiques ou consulaires aux pays d'immigration.

Les informations du C.I.M.E. (Comité intergouvernemental pour les migrations européennes) Genève, offrent aussi une documentation très intéressante d'information sur les pays d'immigration.

Un élément important dans l'analyse du travail de coopération entre les organisations aux pays d'émigration et aux pays d'immigration est fourni par les informations mises à la disposition des organisations affiliées de la C.I.C.M. par son Centre d'Information.

Le Congrès de Breda a suggéré dans sa résolution de Groupe de Travail II, Section D, que ces renseignements seraient puisés « . . . aussi à des sources privées (lettres d'immigrants . . .) et la responsabilité de ces informations non officielles devrait être confiée à la C.I.C.M., qui les transmettrait ensuite aux organismes nationaux intéressés ».

Donnant suite à cette idée, la C.I.C.M. dans ses « Operation Notes » a présenté un aperçu des salaires et du coût de la vie dans les différents pays d'immigration établi d'après les données contenues dans les lettres des immigrants. Ces données sont extrêmement importantes pour l'information des migrants, car elles sont plus près de la réalité pratique que ne le sont les renseignements officiels.

Un matériel spécialement précieux est fourni par les brochures de la C.I.C.M. sur la législation des différents pays d'immigration en matière d'établissement d'immigrants appartenant aux professions libérales, comme médecins, dentistes, vétérinaires, pharmaciens, architectes, et avocats.

L'échange d'informations utiles à l'intégration sociale et économique des immigrants s'est très bien développé, surtout si l'on tient compte des publications et feuilles d'informations des Ambassades ou Missions des pays d'immigration qui s'ajoutent à cette source d'information.

Il y a un sérieux manque d'informations provenant des pays d'immigration dans le domaine des renseignements pouvant aider à l'intégration culturelle, intellectuelle et surtout religieuse du futur immigrant. La résolution du Groupe de Travail II, Section B, du Congrès de Breda, — « Le Congrès estime éminemment souhaitable que les émigrants soient informés des principales caractéristiques de la vie religieuse du pays d'immigration dans lequel ils se rendent, ainsi que des difficultés et des dangers qu'ils pourront y rencontrer et de leur indiquer les solutions possibles », ainsi que la résolution du Groupe de Travail II (1^o) du Congrès d'Assise, « . . . les organisations responsables des pays d'émigration doivent s'efforcer d'obtenir que les populations soient mieux informées des conditions économiques, sociales, culturelles et religieuses dans le monde . . . tout cela pour servir de préparation et information lointaine à une saine intégration », ou encore la 3e section de la même résolution, « les agences d'émigration tâcheront de donner aux émigrants une préparation directe, linguistique, sociale, professionnelle et religieuse, afin de leur permettre une parfaite compréhension des nouvelles conditions de vie, et de devenir ainsi plus conscients de la position qu'ils doivent occuper dans le pays d'immigration; », ne pourront être réalisées que lorsque la proposition finale de la Troisième Résolution du Congrès d'Assise aura été elle-même mise en exécution, c'est-à-dire « . . . que l'organisme national du pays de départ doit être informé de tout ce qui peut servir à l'information et à la préparation des futurs émigrants . . . »

En plus des informations concernant les conditions religieuses et spirituelles dans les pays d'immigration, dont nous avons un besoin urgent, il serait bon que les organisations dans ces pays aient la possibilité d'exercer une influence sur la publication du matériel informatif communiqué par les gouvernements des pays d'immigration. Les indications concernant les institutions religieuses que contiennent ces informations peuvent créer chez l'immigrant une impression tout à fait fautive. Deux exemples pourront servir d'illustration : — Le Département de la Citoyenneté au Ministère Canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration à Ottawa a publié un excellent « Handbook for New-Comers », mais les observations qui y sont faites au sujet des écoles privées ou des écoles de l'Eglise catholique pourraient pousser n'importe quel immigrant allemand catholique à envoyer ses enfants aux écoles de l'Etat et non pas dans celles qui sont subventionnées par l'Eglise. De même, les immigrants allemands catholiques en Australie pourront lire à la page 21 de la feuille publiée par le gouvernement australien à l'intention des personnes désireuses d'émigrer vers ce pays : « en plus des écoles de l'Etat il y a des écoles privées qui sont payantes ».

(b) *L'accueil au pays d'immigration.* — Le Congrès d'Assise, 1957, (page 150), a très bien décrit l'accueil des immigrants au port d'arrivée comme étant le premier pas au seuil de l'intégration. La coopération des organisations aux pays d'émigration et aux pays d'immigration dans ce secteur en particulier est donc de la plus grande importance.

La résolution du Groupe de Travail III du Congrès de Breda a fait des propositions détaillées concernant l'accueil : « le Congrès propose, pour faciliter la tâche des organisations catholiques d'accueil, qu'une fiche concernant . . . l'immigrant soit remplie . . . ».

Presque toutes les organisations des pays d'émigration avertissent les organisations correspondantes aux pays d'immigration de l'arrivée des migrants à leur charge avant le départ du transport. En outre, chaque migrant assisté reçoit une lettre d'introduction qu'il doit remettre au curé à sa destination. Cela répond encore mieux aux intentions de la résolution du Groupe de Travail III au Congrès de Breda — « . . . qu'une fiche concernant les conditions sociales et religieuses de l'immigrant soit remplie . . . », car on sait par l'expérience que cela ne peut être fait ni à bord du bateau par les soins de l'aumônier de bord, ni dans le port d'arrivée.

Un autre désir exprimé par le Congrès de Breda dans la résolution du Groupe de Travail III, c'est-à-dire, « Afin de faciliter cet accueil, il est aussi souhaitable que dans tous les cas où rien ne s'y oppose un insigne indiquant sa religion soit porté par l'immigrant », a été réalisé chez la plupart des organisations. Les migrants reçoivent avant le départ un insigne qui les rend clairement reconnaissables à l'organisation d'accueil comme migrants catholiques assistés par l'organisation du pays de départ.

Les progrès faits dans la coopération des organisations aux pays d'émigration et aux pays d'immigration sont évidents à l'accueil. Les lettres des migrants aussi bien que les rapports des aumôniers de bord qui les accompagnent constatent avec satisfaction et en louant les organisations aux pays d'immigration que l'accueil des immigrants dans la plupart des pays d'immigration est devenu avec le temps une opération très bien organisée. C'est surtout la réalisation des suggestions faites par le Groupe de Travail II au Congrès d'Assise, — « Il est désirable que les immigrants reçoivent, en arrivant au pays de destination . . . une aide en vue de leur intégration, fournie par des prêtres et des laïcs qui parlent leur langue, sympathisent avec leurs aspirations légitimes et connaissent les cultures des deux pays . . . » — qui est très appréciée des immigrants, autrement dit que des prêtres et des laïcs viennent les saluer à l'arrivée dans leur langue maternelle.

Et cependant il n'est pas facile d'organiser comme il le faudrait l'accueil des nouveaux immigrants à leur destination. Des lettres d'immigrants parlent de grandes difficultés et du désarroi de ceux qui arrivent à destination et que personne ne vient accueillir. Dans les villes plus importantes, surtout au Canada et aux Etats-Unis, il y a toutefois des résultats satisfaisants et des progrès considérables à signaler dans ce secteur.

Afin de permettre à l'accueil au port d'immigration de se dérouler sans heurts, on pourrait peut-être suggérer que les organisations au pays d'immigration donnent aux immigrants une feuille d'information dans leur langue maternelle, indiquant toutes les étapes de l'accueil et leur faisant comprendre à quels endroits et de quelle manière ils rencontreront les représentants des organisations du pays d'immigration.

(c) *Les Services de placement.* — Quoique le placement n'ait pas fait l'objet d'une résolution à Breda ou à Assise, on peut déduire de la résolution du Groupe de Travail II au Congrès de Breda qu'il est d'une importance considérable pour la bonne et rapide intégration des immigrants de leur faire obtenir du travail et un logement. Dans ce secteur justement la coopération des organisations des pays de départ et des pays d'accueil pourrait faire mûrir de bons fruits. Il est évident que l'intégration devient plus facile pour tout immigrant qui sait déjà au pays de départ qu'une place de travail et un logement l'attendent au pays d'accueil ou au moins que l'organisation au pays d'accueil va l'aider à en trouver.

Les travaux du Congrès de Breda montrent des divergences d'opinion concernant l'importance du placement. Un article donne le conseil suivant : « Si un service de placement de l'Etat existe, les organisations catholiques bénévoles doivent s'abstenir de faire des placements directs sauf lorsqu'il s'agit de trouver un garant ou dans certains cas exceptionnels bien précisés ». Un autre article constate qu'après l'accueil au port, l'étape du placement est d'une importance première. La résolution du Groupe de Travail II au Congrès d'Assise prévoit que « . . . les commissions s'occupant de la réception des immigrants s'efforceront d'assurer à ceux-ci des conditions humaines de logement, des garanties de travail . . . » La résolution du Congrès d'Assise marque donc un progrès, comparée à celle du Congrès de Breda.

Donnant suite à ces suggestions, des démarches préparatoires ont été faites dans la plupart des pays d'émigration et d'immigration et dans des cas isolés du travail et un logement ont pu être obtenus pour les migrants comme résultat de ces démarches. La coopération entre les Catholic Relief Services — N.C.W.C. et le St. Raphaels-Verein a conduit à des succès tout particuliers.

La nouvelle législation sur l'immigration en Australie et au Canada, semblable à celle déjà en vigueur aux Etats-Unis, donne aux organisations catholiques la possibilité de s'instituer elles-mêmes comme garants. Actuellement cette législation permet des solutions particulièrement favorables pour la réinstallation de réfugiés handicapés. Et ainsi se voit réalisée dans l'Année Mondiale du Réfugié la résolution du Groupe de Travail IV au Congrès de Breda, qui recommanda alors : « . . . en ce qui concerne la question des réfugiés âgés ou malades qui sont restés en Europe, tandis que les membres de leur famille économiquement intéressants pour les pays d'accueil ont déjà émigré outre-mer, que les organisations catholiques de ces pays d'outre-mer obtiennent de leurs propres gouvernements les autorisations nécessaires pour que ces réfugiés malades ou âgés puissent rejoindre leur famille ».

Le service de placement, tant pour l'emploi que pour le logement, est susceptible d'extension, ce qui amènerait une collaboration plus étroite des

organisations aux pays d'émigration et aux pays d'immigration à cet égard. Deux suggestions pourront traduire cela :

(1) *Par la conversion du capital de prêts en capital de confiance* : les organisations dans les pays d'immigration sont les centres de recouvrement des prêts obtenus par le migrant par la voie de la C.I.C.M. au pays d'émigration. De cette façon les organisations aux pays d'accueil restent plus longtemps en relations avec les immigrants qui ont obtenu des prêts. Si ces relations sont employées non seulement pour obtenir le remboursement des fonds mais aussi comme moyen pour influencer le débiteur au point de vue spirituel et religieux, elles pourront se transformer en relations personnelles et confiantes avec l'organisation et il devrait être possible en certains cas de conduire les immigrants qui ont reçu une aide de l'organisation catholique jusqu'au point où ils seront eux-mêmes prêts à aider d'autres immigrants à leur tour. Quelques-uns des nouveaux immigrants, qui ont reçu un prêt il y a des années, ont aujourd'hui une position économique déjà si ferme qu'ils peuvent servir d'assistants auprès des organisations aux pays d'immigration pour obtenir à l'intention des immigrants nouvellement arrivés des logements et des places de travail.

(2) *En cultivant les relations des nouveaux immigrants avec leur ancienne patrie* : il est vrai que le nouvel immigrant est physiquement séparé du pays natal mais des liens psychologiques et spirituels le rattachent encore à cette terre qui l'a nourri. Un contact bien mené entre le pays d'origine et le nouvel immigrant peut éviter à ce dernier bien des conflits de l'adaptation et peut d'autre part l'aider, grâce à ce contact, à surmonter des difficultés au nouveau pays où il se croit peut-être incompris. Les organisations aux pays d'accueil devront donc apprécier l'importance des relations réelles et prolongées du nouvel immigrant avec l'organisation de son pays d'origine ; le but de ces relations sera au bénéfice du pays d'immigration et de l'organisation dans ce pays.

Ces suggestions répondraient aux propositions faites par le Groupe de Travail III au Congrès d'Assise, où il a été dit que « . . . lorsqu'il est désirable, les pays d'accueil auraient grand avantage à s'assurer la collaboration de représentants de groupes ethniques dans les comités nationaux et diocésains », et que « l'organisme national du pays de départ doit être informé de tout ce qui peut servir à l'information et à la préparation des futurs émigrants, à la base des expériences des immigrants déjà établis dans les pays d'accueil ».

d) L'assistance spirituelle

(1) *Pendant la traversée.* — La résolution du Groupe de Travail III du Congrès de Breda recommande que les aumôniers de bord « . . . soient acceptés à bord des navires et que toutes facilités leur soient accordées pour l'assistance spirituelle ».

Cette résolution a bien été mise en exécution en entier. Un prêtre accompagne tous les transports vers l'Australie, le Canada et les États-Unis. Afin d'assurer aux migrants les meilleurs services possibles et de les aider en outre à s'orienter plus rapidement au nouveau pays, on a soin de mettre à la disposition de l'aumônier de bord une quantité adéquate de matériel d'information et aussi de faire appel pendant la traversée à des prêtres déjà chargés

de l'assistance spirituelle auprès de leurs compatriotes dans les pays d'immigration et connaissant ainsi tous les problèmes de l'intégration.

(2) *Aux pays d'accueil.* — Le soin des nouveaux immigrants dans les différents pays d'immigration dans le sens de la Constitution « *Exul Familia* » a fait des progrès considérables. La résolution du Congrès de Breda, Groupe de Travail III — « Le Congrès suggère encore aux commissions catholiques nationales d'immigration de publier une brochure bilingue . . . donnant les noms et adresses des organisations religieuses, sociales et culturelles qui peuvent aider les immigrants, et également ceux des paroisses et des prêtres nationaux. » — a été mise en oeuvre d'une façon exemplaire par le « Répertoire » des Services pour Immigrants Catholiques au Canada. Les noms et adresses de toutes les organisations diocésaines et paroissiales, ainsi que des prêtres « nationaux », y sont indiqués pour tous les diocèses du Canada. Le « Répertoire » est une aide indispensable pour les organisations au pays d'émigration chargées de l'assistance et de l'information des émigrants vers le Canada.

Pour les migrants de langue allemande les adresses des prêtres aux pays d'immigration qui parlent l'allemand sont publiées chaque année dans le calendrier du St. Raphaels-Verein, « *das Auswandererschiff* ».

Peut-être que ce magnifique recueil d'informations de l'organisation canadienne pourra inspirer toutes les autres organisations des pays d'immigration à composer des répertoires analogues à l'intention des nouveaux immigrants.

Le présent exposé a sans doute pu montrer que des succès considérables ont été obtenus dans la coopération entre les organisations aux pays d'émigration. On peut donc avoir l'espoir et même la certitude que cette coopération continuera à se développer au bénéfice des immigrants eux-mêmes, des pays d'immigration et de l'Église catholique dans le monde entier.

Résumé — Summaries

COLLABORATION BETWEEN CATHOLIC ORGANIZATIONS IN SENDING AND RECEIVING COUNTRIES WITH A VIEW TO THE INTEGRATION OF IMMIGRANTS

by Rev. Friedrich Fröhling

The need for collaboration between the organizations in the emigration and immigration countries to enable the integration of migrants, is shown in this report in the framework of two previous I.C.M.C. Congresses, namely in Breda (1954) and in Assisi (1957). The author sees the necessity for collaboration in four specific fields: information, reception, placement and spiritual assistance. He remarks that governmental information originating from the immigration country is often insufficient and sometimes creates false impressions (like comments on private schools in the Canadian "Handbook for Newcomers" and in the Australia leaflet edited by the Government). Progress has been made in reception and placement arrangements in some receiving countries. In the placement field, the author recommends closer cooperation between organizations for the recovery of travel loans and in maintaining relations with the old home-country. He welcomes the publication by the C.I.S. of the Directory of diocesan and parish organizations, which should be followed by similar publications in other countries.

ITALIAN EXPERIENCE OF RELATIONS BETWEEN CATHOLIC ORGANIZATIONS IN THE DEPARTURE COUNTRIES AND RECEIVING COUNTRIES CONCERNING PREPARATION FOR INTEGRATION

by Dr Giuseppe Lucrezio Monticelli (Italy)

Right now, there are several good examples of collaboration between the Italian Catholic organizations and those in the destination countries. We shall devote a brief examination here to those of which we have direct experience.

- a) Relations between the GCIE and ICMC and the national organizations in the immigration countries.

These relations extend to assistance in several phases of emigration: the broader the scope of the assistance provided, the greater is its contribution to emigrant integration.

The family reunion and loan sector

For arranging loans and for complementary assistance, there are, of course, continuous contracts between the Giunta Cattolica Italiana per l'Emigrazione GCIE, (Italian Catholic Emigration Committee), the International Catholic Migration Commission and with all the organizations in the destination countries.

Worth special attention, however, are relations with the local agencies in the following countries :

Australia — Here the GCIE works in close collaboration with the Federal Catholic Immigration Committee.

- a) For singling out cases needing assistance, which are reported on special forms to the FCIC ;
- b) For handling the paper work in Italy, booking passages, distributing, through the parish priests, the Emigrant card, distributing illustrative literature on Australia, together with a little English conversation handbook and assisting emigrants in all other forms needed.
- c) For complete handling in Italy of special case groups, not directly concerned in the family reunion programs. (refugees, domestic servants, etc.)

Canada — Now under way is a large-scale family reunion plan, which is handled in Canada, on the basis of the regulations worked out by the ICMC, chiefly by the *Services pour Immigrants Catholiques*. In this case, too, the GCIE handles case selection and supplementary assistance in Italy, distributes Emigrants cards through the parish priests, and directly gives out illustrative material about Canada.

The emigrant information sector

In close collaboration with our sister organizations in the host countries, we published, since 1956, orientation pamphlets for emigrants going to the following countries :

Australia — Two editions, in collaboration with the Federal Catholic Immigration Committee ;

Brazil — Two editions in collaboration with the Comissão Nacional Catolica de Imigracão ;

Chili — Two editions in collaboration with the Instituto Catolico Chileno de Inmigracion ;

Columbia — Two editions, in collaboration with the Comité Colombiano de Inmigracion.

Note di orientamenti ("Orientation Notes") were also published for : *Paraguay*, in collaboration with the Paraguayan Legation to the Italian government ; the *United States of America*, with the help of the American Committee on Italian Migration and the Italian Mission of the Catholic Relief Services (NCWC) ; and the *Union of South Africa*, in collaboration with the Catholic Social Welfare Department of Pretoria.

These pamphlets won special approval from the Italian Foreign Office, and were appreciated and used not only by the emigrants, but also by technical agencies such as the Italian Mission of ICEM, the provincial labor offices, etc.

Planned for the near future are "Orientation Notes" for Canada and Uruguay.

The housing sector

For some years now, there has been joint action with France's Secours Catholique, and particularly with Father G. Rochcau, the founder of the enterprise, to reach an understanding with the authorities of both countries on a proper solution of the problem of housing for Italian emigrants in France, and hence to facilitate the solution of the family reunion and integration problems.

b) *Collaboration among the G.C.I.E., the co-ordinated organizations, the I.C.M.C., and the Catholic Organizations in the receiving countries.*

Special mention should be made here of the efforts made on behalf of Italians in Egypt and Tunisia.

Egypt — Beginning in 1955, a delegation of the GCIE has been active in Egypt, with headquarters first in Port Said and then in Cairo. In collaboration with the ICMC Bureau set up in 1957, it informs the Catholic organizations in Australia and Latin America of the names of those who wish to emigrate, and handles their preliminary placement. It also takes care of the granting of loans from the revolving fund. Once these people get to Italy (because the ICEM can only help people emigrating from Europe), the GCIE looks after their welfare, houses them in Emigration Centers, and sees them safely on their way. It in-

forms the Catholic organizations of their destination at their arrival, and the latter take over assistance "on the spot."

The first GCIE delegate in Egypt himself made a long tour of the South American countries, on which he was able to find jobs for many of his charges.

Tunisia — Through a series of agreements including ICMC, Caritas Internationalis, GCIE, Secours Catholique Tunisien, and Catholic organizations in South America, a welfare plan has been worked out for Italians in Tunisia.

While they are in Tunisia, they are helped by Secours Catholique, whose offices are staffed by social workers from the Pontifical Relief Organization (POA). Emigrants' names are reported through the ICMC to the Catholic organizations in South America. The passage is paid for by means of loans to the emigrant from the ICMC revolving fund, and the emigrant's preliminary placement is handled in Tunisia. Once landing permits have been arranged for, the social workers in Tunisia take care of procuring the other necessary documents, and send candidates to the medical examiners chosen in agreement with the Italian Consul, for a preliminary medical check up. Those presumably fit are then sent to Naples, where they are welcomed by the special social worker assigned by the GCIE to the local emigration center. She gives them the help they need, and gets the necessary visas from the proper consulates, or else sends the emigrants on to Rome, if they are going to countries that do not maintain missions in Naples. Once the visa is obtained, the GCIE arranges with ICEM for tickets and embarkation, and sends the emigrants' names to the Catholic organization in the receiving country.

c) *Collaboration between the organizations co-ordinated with the Board and organizations in the receiving countries.*

The POA-ONARMO Social Service

The Pontifical Relief Organization (POA) and the National Agency for Moral and Religious Help to Workers (ONARMO), through the POA-ONARMO Social Service, handles assistance to Italian emigrants in many countries, in collaboration with local Catholic agencies.

There are, altogether, 20 Social Centers :

Belgium : — 4 *Social Centers* working in collaboration with the other local charitable groups to provide religious and moral assistance to Italians, particularly miners.

France : — a) one *Social Center* at Forbach (Moselle), whose major concern is religious instruction, essential in an environment where Protestant propaganda is very intensive, and charitable assistance. The Center works closely with the Emigrant Missionaries, the local St. Vincent de Paul societies, etc. It has a small library and prints a small newspaper.

b) one *Community Social Center* at Paray-le-Monial, which provides an interesting experiment in collaboration on immigrant integration.

The Center is open on week-days from eight to half past eleven in the evening, and on holidays the whole day. It is run by religious, who give regular lessons in French for the Italians. They also have a library, with Italian magazines and newspapers, game-rooms and committee rooms, their own soccer team, etc. The French priest in whose parish the Center is situated is generally to be found among the Italians, together with the Emigrant Missionaries and other French and Italian priests, making an active contribution to the religious, social and cultural integration of these immigrants.

came into effect on December 20, 1955, the Italian and German Catholic organizations have been collaborating in a plan for joint assistance to Italian workers migrating to Germany. The first meetings were held under the joint auspices of the ICMC, Caritas Internationalis, Caritas Germanica, the GCIE, the Missionary Board for Italian Emigrants to Germany, the POA-ONARMO, and with the sponsorship of Catholic Association of Italian Workers (ACLI).

Once again, there was general recognition of the crying need for assistance on the social level, so as to facilitate acclimatization, and, insofar as possible, integration of the immigrant in a country where the language and living conditions are altogether different from those in Italy.

Once the co-ordination plan had been agreed upon, the POA-ONARMO took over the social welfare side. It set up *nine social centers* (Munich, Essen, Frankfort-am-Mein, Hildesheim, Konstanz, Paderbon, Saarbrucken, Stuttgart, and Walsum), and staffed them with personnel trained in special orientation courses. These worked outstandingly well. In 1960, they will be gradually replaced by *twelve community social centers*.

From the organizational point of view, the Centers are the responsibility of Caritas Germanica, whose regional and diocesan offices provide the premises and equipment, etc., for the Italian social centers. Their work, however, is not done in offices, but on visits and tours of inspection of the places where the Italian workers live and work. The calendar and program for these visits are worked out with the local representatives of Caritas Germanica, with the Emigrant Missionaries, and with the German Labor Board office.

Of course, such welfare work is more difficult in rural areas, where the workers live in small groups scattered over large areas. It is, of course, easier in the industrial areas, where the immigrants tend to be concentrated into larger groups.

In the latter case, it is easier to organize week-end-get-togethers, with the participation of the Italian missionaries, our local consular authorities, the German Labor offices, and the employers themselves.

Such gatherings have, as their primary purpose, keeping alive the faith of these emigrants of ours; the next immediate aim is to help them fit into the life and the society of the host country.

The results have been encouraging, and have met with much support from all concerned, both the Germans and the Italians.

Luxembourg: — one *Social Center (Esch-sur-Alzette)*, which operates in collaboration with the local civil and religious authorities, and with the Emigrant Missionaries.

Tunisia: — Ever since the crisis began for our compatriots in Tunisia, the POA, working with Caritas Internationalis, has been sending its own social workers to the area, where they work closely with the Secours Catholique Tunisien to help Italians in that country.

After the agreements between the ICMC, ICEM, the Italian government, the Secours Catholique and the Board were completed, the *social center* in Tunisia took over the job of drawing up lists of candidates for overseas emigration. Once a preliminary placement opportunity is found, the center puts through the loan and handles all the initial details of emigration, including, sometimes, accompanying the candidates to Italy, where the Board takes over their cases.

The ACLI (Associazioni Cristiane dei Lavoratori Italiani) has done some fine work in its own sphere of action, in collaboration with organizations in the immigration countries.

On the basis of Article 6, Paragraph 2 of its by-laws, ACLI's legal and social assistance department, known as the *Patronato ACLI*, is empowered "to provide for assistance to emigrants in conformity with the rules governing sponsorship activities in the emigration field."

To handle the job, Patronato ACLI has set up 20 Social Secretariats abroad, in the following places :

Belgium : — The Central Secretariat, in Brussels, and 5 Social Secretariats. Their work is carried on in collaboration with the MOC (Mouvement Ouvrier Catholique). The Belgian offices publish a weekly bulletin in Italian, entitled "Il Sole d'Italia" (The Italian Sun), for Italian workers.

Canada : — one secretariat, in Montreal, that works with the Canadian Workers' Association.

France : — one Central Secretariat, in Paris, 7 Social Secretariats, and 1 subsidiary secretariat. Their work is done in collaboration with the Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

The work being done in France is particularly useful, in that it serves to counteract the activities organized in that country by Italian extremist parties.

The Secretariats publish a monthly bulletin in Italian, entitled "L'Informazione Sociale", which is distributed free of charge to Italian emigrants.

Germany : — 1 Central Secretariat, in Cologne, which works with the KAB (Katholische Arbeiter Bewegung).

Luxembourg : — one social secretariat, at Esch-sur-Alzette, which works with the Christian Trade Unions.

Holland : 1 social secretariat (Sittard), which works with the KAB (Katholiek Arbeider Beneging).

Switzerland : — 2 social secretariats, one in Basle and one in Winterthur, which work with the Christian Trade Unions.

Venezuela : — one secretariat, which works with the Patronato Italo-Venezuelans Sponsorship Council. They have brought about an exchange of personnel with the local Christian trades unions, which sent one of their officials to Italy for several months to observe the operations of the Central Patronato in Rome, ACLI.

The matters dealt with by the social secretariats abroad are numerous and complex. In addition to the kind of specific help they give the worker in obtaining his insurance and social security rights, they do all the following things :

- 1) assist him in union disputes connected with his job relations ;
- 2) help him find a new job, in case he loses his ;
- 3) help him fit into the new job and the new social life, with information, advice, and practical help ;

Germany : — Ever since the Italo-German agreement on emigration came into effect on December 20, 1955, the Italian and German Catholic organizations have been collaborating in a plan for joint assistance to Italian workers migrating to Germany. The first meetings were held under the joint auspices of the ICMC, Caritas Internationalis, Caritas Germanica, the GCIE, the Missionary Board for Italian Emigrants to Germany, the POA-ONARMO, and with the sponsorship of Catholic Association of Italian Workers (ACLI).

Once again, there was general recognition of the crying need for assistance on the social level, so as to facilitate acclimatization, and, insofar as possible, integration of the immigrant in a country where the language and living conditions are altogether different from those in Italy.

Once the co-ordination plan had been agreed upon, the POA-ONARMO took over the social welfare side. It set up *nine social centers* (Munich, Essen, Frankfurt-am-Mein, Hildesheim, Konstanz, Paderbon, Saarbrücken, Stuttgart, and Walsum), and staffed them with personnel trained in special orientation courses. These worked outstandingly well. In 1960, they will be gradually replaced by *twelve community social centers*.

From the organizational point of view, the Centers are the responsibility of Caritas Germanica, whose regional and diocesan offices provide the premises and equipment, etc., for the Italian social centers. Their work, however, is not done in offices, but on visits and tours of inspection of the places where the Italian workers live and work. The calendar and program for these visits are worked out with the local representatives of Caritas Germanica, with the Emigrant Missionaries, and with the German Labor Board office.

Of course, such welfare work is more difficult in rural areas, where the workers live in small groups scattered over large areas. It is, of course, easier in the industrial areas, where the immigrants tend to be concentrated into larger groups.

In the latter case, it is easier to organize week-end-get-togethers, with the participation of the Italian missionaries, our local consular authorities, the German Labor offices, and the employers themselves.

Such gatherings have, as their primary purpose, keeping alive the faith of these emigrants of ours ; the next immediate aim is to help them fit into the life and the society of the host country.

The results have been encouraging, and have met with much support from all concerned, both the Germans and the Italians.

Luxembourg : — *one Social Center (Esch-sur-Alzette)*, which operates in collaboration with the local civil and religious authorities, and with the Emigrant Missionaries.

Tunisia : — Ever since the crisis began for our compatriots in Tunisia, the POA, working with Caritas Internationalis, has been sending its own social workers to the area, where they work closely with the Secours Catholique Tunisien to help Italians in that country.

After the agreements between the ICMC, ICEM, the Italian government, the Secours Catholique and the Board were completed, the *social center* in Tunisia took over the job of drawing up lists of candidates for overseas emigration. Once a preliminary placement opportunity is found, the center puts through the loan and handles all the initial details of emigration, including, sometimes, accompanying the candidates to Italy, where the Board takes over their cases.

The Patronato Acli

The ACLI (Associazioni Cristiane dei Lavoratori Italiani) has done some fine work in its own sphere of action, in collaboration with organizations in the immigration countries.

On the basis of Article 6, Paragraph 2 of its by-laws, ACLI's legal and social assistance department, known as the *Patronato ACLI*, is empowered "to provide for assistance to emigrants in conformity with the rules governing sponsorship activities in the emigration field."

To handle the job, Patronato ACLI has set up 20 Social Secretariats abroad, in the following places :

Belgium : — The Central Secretariat, in Brussels, and 5 Social Secretariats. Their work is carried on in collaboration with the MOC (Mouvement Ouvrier Catholique). The Belgian offices publish a weekly bulletin in Italian, entitled "Il Sole d'Italia" (The Italian Sun), for Italian workers.

Canada : — one secretariat, in Montreal, that works with the Canadian Workers' Association.

France : — one Central Secretariat, in Paris, 7 Social Secretariats, and 1 subsidiary secretariat. Their work is done in collaboration with the Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

The work being done in France is particularly useful, in that it serves to counteract the activities organized in that country by Italian extremist parties.

The Secretariats publish a monthly bulletin in Italian, entitled "L'Informazione Sociale", which is distributed free of charge to Italian emigrants.

Germany : — 1 Central Secretariat, in Cologne, which works with the KAB (Katholische Arbeiter Bewegung).

Luxembourg : — one social secretariat, at Esch-sur-Alzette, which works with the Christian Trade Unions.

Holland : 1 social secretariat (Sittard), which works with the KAB (Katholiek Arbeider Beneging).

Switzerland : — 2 social secretariats, one in Basle and one in Winterthur, which work with the Christian Trade Unions.

Venezuela : — one secretariat, which works with the Patronato Italo-Venezuelans Sponsorship Council. They have brought about an exchange of personnel with the local Christian trades unions, which sent one of their officials to Italy for several months to observe the operations of the Central Patronato in Rome, ACLI.

The matters dealt with by the social secretariats abroad are numerous and complex. In addition to the kind of specific help they give the worker in obtaining his insurance and social security rights, they do all the following things :

- 1) assist him in union disputes connected with his job relations ;
- 2) help him find a new job, in case he loses his ;
- 3) help him fit into the new job and the new social life, with information, advice, and practical help ;

- 4) promote and organize community activities among Italian emigrants, for purposes of recreation, sports, culture, and religion ;
- 5) interest the public authorities or the employers in problems having to do with housing or the operation of the company canteens.

Of course, the secretariats collaborate closely with the Italian diplomatic and consular representatives, and with the local civil and religious authorities. This enables them to be of practical help to the new arrival in coping with the needs of himself and his family (registration, payment of taxes and assessments, obtaining identity cards and sojourn permits and other documents he may need). In this way, they can smoothe the immigrant's path to settlement, or even integration, in the new country, particularly from the Christian, social, and union point of view.

Active collaboration has been established and maintained with the Catholic Missions, so as to give them all possible help in developing their work, and to assure more general participation in them on the part of our emigrants.

Results achieved hitherto are satisfactory, but there is still room for further development.

The Italian National Committee of the International Association for Girls' Protection.

The young woman emigrant going abroad is helped at the departure Center with information, advice, travel itineraries, and where necessary, news of her imminent arrival is sent ahead to the next railway station. After she leaves the departure center, the frontier aid stations take over, followed by the sister associations abroad.

A *Secretariat of the Girls' Protection* has been set up in London, thanks to the concerted efforts of the Italian and British National Committees.

Its purpose is to provide direct and useful aid to the many youngsters who are recruited for domestic service and labor in England. The fine results obtained from an initial experiment met with the approval of the Italian civil and religious authorities, and led eventually to the establishment of the organization on a permanent basis.

Its moral and social value requires no explanation, nor does what it means to these young girls arriving in a strange land, completely or almost completely ignorant of the language, and who find habits and climate and food so utterly different from all they are used to. It is a great encouragement to them, in the new life that awaits them, to be met at the station by the social workers of the Girls' Protection.

Conclusions

- 1) On the study level, it is worth remarking an interesting guide or handbook on preparation of the emigrant for integration. Very up-to-date, and filled with useful information as to relations among the various agencies and organizations interested in the question, it is entitled "A Draft Handbook on Cultural Integration of Immigrants," and we refer those interested to it.

It is, as we said, still in the draft stage, and has been published for limited distribution by UNESCO on 15 June 1959. The authors of the original draft were Father F. Bastos de Avila, and Professor Manuel Diegues, Jr., both of them teachers at the Catholic University in Rio de Janeiro.

2) Here, however, we should simply like to set forth some of the conclusions that we feel might be drawn from the experience already gathered by the Italian Catholic Organizations.

1) The complexity of the problems of integration requires a unification of effort, and an end to duplication of work. Indispensable, therefore, is efficient liaison among the various organizations in the countries of departure and arrival, so that they can be constantly united in preparing the emigrant for his departure, on the one hand, and to "adopt" him, or "take him over" on the other. (16)

2) Integration is not a thing that can be improvised. If it is to take place without upsets or shocks, the groundwork must be laid in time, with adequate instruction and *preparation* of the emigrant.

In this phase, too, it is necessary for those in charge of preparation, in the country of departure as well as in that of destination, to exchange experiences and to work out practical programs in common.

3) The most important result to be achieved, or at least striven for with all possible effort, is that of the *total education of the emigrant*, so as to make him a well-balanced human being, mature enough to change, without any serious trouble, from one environment to another. And here again, there must be co-ordination among the Catholic organizations concerned.

4) The efforts of the Catholic organizations must tend, first and foremost, towards the *religious and spiritual integration* of the emigrant; his social, cultural, economic, and labor union integration will be facilitated thereby, as will his juridical and legal integration, even though these are, in a certain sense, beyond the organizations' control.

5) Collaboration will be the more effective, and the results obtained the more remarkable, the more the organizations put into their efforts to know one another better, and to study, objectively and open-mindedly, their own problems and those of their sister organizations, in a reciprocal spirit of humility and understanding.

For this end, an exchange of personnel, for periods of several months at a time, would be very useful. This would give them a chance to learn, on the spot, about the problems, the systems, and the difficulties involved in the work, and then, with a thorough practical grasp of the questions, to exchange advice and observations.

6) Integration is a problem whose solution depends largely on the élite. Among these, the Emigrant Missionaries deserve special mention. Their work in the field of integration is very useful, both for the help they give to the first, and especially to the second generation of immigrants, and for the advice, backed by deep human experience, that the Missionaries can provide for the organizations concerned.

7) Experience gained thus far, even though in many cases it is still in the initial phases, and therefore imperfect, is enough to give us high hopes for the future. In any case, the thanks and gratitude of the Italian Catholic Organizations go out to the sister groups in all countries, for the success of the experiments now going on, and for the understanding they have shown of our Italian problems.

NOTE: The full text of this report (in Italian) has been published under the title "I Problemi Della Integrazione e le Organizzazioni Cattoliche" (Giunta Cattolica Italiana per l'Emigrazione, Roma, 1960).

EXPÉRIENCES ITALIENNES SUR LES RAPPORTS ENTRE LES ORGANISATIONS CATHOLIQUES DES PAYS DE DÉPART ET D'ACCUEIL EN VUE DE LA PRÉPARATION À L'INTÉGRATION

par Dr Giuseppe Lucrezio Monticelli

Ce rapport est basé sur l'expérience pratique de la Giunta Cattolica Italiana per l'Emigrazione et de ses organisations coordonnées en Italie avec les organisations catholiques des principaux pays d'immigration. L'auteur examine tout d'abord les rapports de coopération concernant l'assistance dans les diverses phases de l'émigration, la documentation et l'orientation des futurs émigrants par distribution de brochures d'information, la concession de prêts et les mesures de regroupement de famille. Dans ce dernier domaine, l'auteur signale la coopération très étroite avec les Services pour Immigrants Catholiques, au Canada, et le Federal Catholic Immigration Committee, en Australie. Celle-ci se manifeste notamment dans le dépistage des cas d'assistance qui sont signalés d'une agence à l'autre au moyen de formulaires spéciaux. Dans le problème du logement des immigrants, des efforts communs sont entrepris, notamment en France avec le Secours Catholique.

Une mention spéciale est accordée aux activités des organisations coordonnées de la Giunta, c'est-à-dire, la P.O.A.-ONARMO et le Patronato ACLI, dont l'oeuvre se développe surtout en faveur des migrants intra-européens. Le rapport énumère les activités sociales des branches de POA-ONARMO en Belgique, France, Allemagne, Luxembourg et Tunisie, qui s'efforcent, en collaboration avec les organisations catholiques locales, de faciliter la vie sociale de l'immigrant et par le fait son intégration. Le Patronato ACLI, de son côté, avec ses secrétariats sociaux réalise d'intéressantes expériences de collaboration avec les organisations des pays d'immigration, en Belgique, en France, au Canada, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Suisse et au Venezuela, et notamment dans le domaine de l'assistance sur le plan syndical.

Après avoir cité encore l'action du Comité National Italien de l'Association Catholique Internationale de la Protection de la Jeune Fille dans la préparation et l'orientation des jeunes émigrantes, en étroite collaboration avec les branches des pays d'immigration, l'auteur termine en présentant plusieurs conclusions tirées des expériences pratiques réalisées jusqu'à ce jour par les organisations catholiques italiennes.

ÉCHANGES ENTRE ORGANISMES DE PAYS D'ACCUEIL ET ORGANISMES DE PAYS DE DÉPART

par Norbert Préfontaine (Canada)

Principe vital

Pour qui a observé attentivement les manifestations de la vie autour de lui, la loi de l'échange aura ressorti clairement comme étant l'un des principes essentiels de tout ce qui a vie. Au règne végétal, la plante qui ne peut pas échanger avec la lumière ou avec l'humidité, périt. Si l'échange n'est que partiel, la vie aussi sera partielle et dans la même proportion. Je me souviens d'avoir vu des tiges toutes allongées et toutes pâlottes, toutes tordues aussi par la recherche de la lumière, tellement la vie est forte et tellement aussi l'échange lui est essentiel.

Chez les animaux, il n'en va pas autrement. Les phénomènes de la respiration, de la digestion, sont essentiellement échangés, plus nuancés sans doute et complets que ne le sont les échanges du règne végétal et nécessitant donc d'autant plus de soins.

De même au plan émotif, au plan intellectuel et au plan spirituel, l'échange est une condition de vie ; le cerveau qui cesse d'échanger s'atrophie. Toute personne qui se referme sur elle-même se dessèche et aucune spiritualité n'est possible, à moins qu'il y ait échange constant entre le Créateur et la créature. Dieu qui est tout Amour a aimé Son Fils et le Fils, Son Père, et l'amour de l'un pour l'autre a produit l'Esprit, tout comme chez les humains, l'amour de l'homme pour la femme porte fruit et résulte en l'éclosion d'une autre vie.

Caractère de l'échange

C'est là le caractère propre de l'échange : à cause des rapports entre deux éléments, il en résulte un troisième qui est essentiellement, à la fois, autonome et dépendant des deux premiers et qui est surtout croissance, éclosion, épanouissement : la grâce dans la vie spirituelle, l'enfant dans la vie charnelle, la fleur et le fruit dans la vie végétale.

Il peut paraître étrange de parler de rapports qui doivent exister entre organismes de pays de départ et organismes de pays d'accueil en les fondant sur le principe de l'échange, condition de vie. Et pourtant, si les organismes doivent eux-mêmes être vivants, ils ne réussiront à l'être qu'en établissant entre eux des rapports qui répondent à toutes les modalités et à toutes les exigences de la loi de l'échange. Car rien n'est l'effet du hasard dans les manifestations de vie.

Les règles de l'échange

On l'a vu, une plante privée d'eau et gavée de soleil séchera et pourrira gavée d'eau et privée de lumière. Question de nuance, question de mesure, pour atteindre à l'équilibre. Si les échanges se font de façon désordonnée ou de façon diminuée, ils produiront des effets eux-mêmes réduits ou defectueux. Il est donc essentiel que rien n'entrave les échanges entre organisations données au bien-être du migrant, qu'elles soient, chacune à leur tour, orateur et auditeur, que les rapports entre elles s'établissent de façon ordonnée, d'après des structures et des ententes claires, dans le respect le plus strict de l'autonomie et de la juridiction de chacune.

Les échanges entre organismes

Il n'en va malheureusement pas toujours dans les rapports entre organismes aussi facilement que dans les rapports entre la plante, la lumière et l'eau. « Partout où il y a l'homme, il y a de l'homme » a dit La Bruyère. C'est du reste pourquoi il faut, dans les échanges officiels entre humains, qu'il intervienne des contrats, des ententes, des lois — comme les notaires et les avocats le savent. Dans le cas qui nous occupe, je pense qu'il est important de différencier entre les principes généraux de migration sur lesquels les organismes bénévoles doivent conjointement s'entendre et le détail de ce qu'il est convenu d'appeler les opérations, qui doivent faire l'objet d'ententes bilatérales précises entre pays de départ et pays d'accueil. Non seulement parce que les principes et l'application des principes dans les opérations sont deux choses différentes, mais aussi parce que les fonctions de l'agence bénévole en pays de départ sont assez radicalement différentes, ce me semble, des fonctions de l'agence bénévole en pays d'accueil.

Au plan international, la CICM peut très bien faire l'unanimité de toutes les agences catholiques du monde en ce qui regarde les principes à sauvegarder

dans la migration d'unités familiales ou de célibataires, et faire des recommandations quant aux cadres requis dans chaque pays pour la sauvegarde de ces principes dans les déplacements. Mais le détail des opérations doit être fixé bilatéralement par les agences participantes. Ce dont il faut tenir compte à tous les plans, ce qui doit être le principe fondamental de toutes les ententes, c'est le bien-être de ceux qui se déplacent. Ils sont la raison de l'existence des structures — la palissade peut-être, mais vérité que sont trop souvent portés à oublier ceux qui travaillent au sein même des agences, préoccupés qu'ils sont par le besoin de maintenir leur oeuvre sur pied. Ce qui a vie et qu'il faut préserver dans le déplacement, c'est l'être humain avec toutes les valeurs qu'il transporte, valeurs spirituelles, valeurs humaines, valeurs économiques.

La fonction de l'organisme du pays de départ est d'assurer que le déracinement s'opère de façon ordonnée en conditionnant le migrant aux changements qu'il rencontrera et celui de l'organisme du pays d'arrivée, de voir à ce que l'immigrant s'ajuste au milieu dans lequel il devra vivre.

Une fois rendu en pays d'accueil l'immigrant est la responsabilité entière de l'Épiscopat du pays au plan religieux et de l'organisme national au plan de l'intégration sociale, culturelle, économique, tout comme avant son départ le candidat à l'émigration était la responsabilité de l'Épiscopat et de l'organisme de son pays d'origine ou de son pays d'asile. Au plan religieux, cette responsabilité doit être vue comme indivise et exclusive. Aux autres plans, sans voir d'exclusivité, nous voyons une priorité et croyons fermement que les échanges directs entre un organisme national et un individu dans un autre pays, sur des questions relevant d'une juridiction prioritaire, sont contre-indiqués.

Il arrive pourtant que certains organismes nationaux ne sont pas structurés de façon à pouvoir répondre efficacement aux besoins des migrants ; force est donc à l'organisme national intéressé de traiter directement avec l'individu à l'étranger. Cela produit certains résultats, permet d'effectuer des déplacements ou de corriger temporairement des difficultés d'intégration. Ce que pareille procédure ne réussit pas à faire, c'est de provoquer chez les responsables des organismes impliqués, une prise de conscience des besoins du migrant qui pourrait entraîner la structuration des cadres voulus. La nécessité fait d'ordinaire si bien les choses.

Strictement, même s'il est vrai que pareille procédure est au mieux un palliatif, on ne peut pas tenir rigueur aux organismes nationaux qui, faute des cadres voulus à l'étranger, doivent traiter directement avec les individus. Il est regrettable toutefois que certains organismes s'adonnent à cette pratique sans avertir leur contre-partie — un tel exclusivisme, sur des sujets qui intéressent ou qui devraient intéresser les deux organismes, est injustifiable.

Les parties intéressées

Mais les agences ne sont qu'une des parties intéressées aux migrations. Doivent également s'intéresser au déplacement de migrants, de façon directe ou indirecte les gouvernements, l'un parce que l'émigration est de nature à solutionner partiellement un problème de surpopulation et tout ce qu'il entraîne, l'autre parce que l'immigration est de nature à contribuer au développement de son économie ; l'Église parce qu'elle est universelle et qu'elle doit avoir une prédilection pour ceux de ses fils qui ont le plus de difficultés ; les organismes bénévoles parce qu'ils existent en fonction de ceux qui se déplacent et comme instrument de l'application et de l'exécution des politiques et des directives qui émanent de l'Église et de leur gouvernement. Il va sans dire que ceux qui se

déplacent sont eux aussi directement intéressés mais on peut difficilement s'attendre d'eux à ce qu'ils participent aux dépenses administratives des services mis sur pied pour leur venir en aide.

Le financement

Nous voyons donc le financement de l'administration des oeuvres de migration comme étant tripartite : les gouvernements intéressés conjointement et individuellement, l'Eglise par le Saint Siège et par ses évêchés nationaux, les organismes bénévoles par leur activité. Ce n'est pas mon propos d'indiquer ici le détail des ententes à intervenir entre tous ces corps aux plans intergouvernemental ou gouvernemental, confessionnel ou interconfessionnel, pour assurer une action efficace, mais je voudrais décrire brièvement les principes qui doivent présider aux ententes bilatérales entre organismes de départ et d'arrivée. Le point capital, ce me semble, est de catégoriser les cas et de déterminer leur appartenance. On peut distinguer les cas de regroupement de familles, les cas de parrainage de réfugiés, les cas de déplacements sous les auspices de programmes gouvernementaux et les cas de migrations spontanées. Il paraît logique de fixer l'appartenance à l'organisme qui a initié la procédure de déplacement, sauf peut-être dans les cas de regroupement de familles et les cas de parrainage de réfugiés où l'organisme du pays d'arrivée doit avoir, par l'entremise du diocèse et de la paroisse, un lien avec le répondant et où le déplacement ne peut pas s'effectuer sans que des représentations soient faites auprès du gouvernement du pays d'arrivée, pour l'admission des candidats à l'immigration. Les déplacements qui s'opèrent sous les auspices de programmes gouvernementaux de même que les cas de migrations spontanées, ont leur origine nécessairement dans le pays de départ et il semble normal d'en fixer l'appartenance à l'organisme de ce pays. Aux fins de ce rapport, l'appartenance comprend : 1. les représentations nécessaires auprès du gouvernement, 2. le prêt-voyage, 3. les relations avec le CIME. Il reste toute une série de services connexes à ceux-ci qui doivent être assurés par les organismes pour tous les migrants, indépendamment de l'appartenance des cas : l'information avant le départ, l'obtention du passeport, le crédit au déplacement, l'autorisation du ministère du travail, les avis de départ, les formalités de l'embarquement, la réception au port d'arrivée, l'information à l'arrivée sur le pays d'accueil, l'obtention de crédit à l'établissement, l'intégration à la vie religieuse, sociale, économique, la perception du prêt-voyage.

L'échange de stagiaires

Il semble qu'une des principales sources de conflit entre organismes nationaux soit l'insuffisance des renseignements qu'ils ont mutuellement sur leurs structures, leurs buts et les conditions dans lesquelles ils doivent agir en faveur du migrant : réglementations gouvernementales, législation sociale, etc. La tenue de congrès, la publication de périodiques, la correspondance sont autant de moyens qui peuvent améliorer la connaissance que chacun a des autres, mais ils sont insuffisants. On me l'écrivait encore tout récemment d'Europe : « Pourquoi discuter par écrit de sujets sur lesquels nous avons des vues contraires, quand nous aurons la chance prochainement de régler toutes ces questions au cours d'une conversation amicale. » Il me semble que c'est là le point de départ d'une collaboration fructueuse entre organismes.

L'échange de stagiaires entre organismes nationaux, avec la collaboration de l'organisme international, pourrait probablement éliminer la plus grande partie des sources de friction, en permettant à chaque organisme de se mieux renseigner sur l'autre partie aux ententes. Pour éviter que ces stages deviennent un fardeau trop lourd, il semblerait raisonnable d'en répartir les frais entre

tous les organismes intéressés. Que l'on fasse, comme corollaire aux ententes bilatérales, des prévisions pour l'échange de stagiaires, non pas seulement entre organismes de départ et organismes d'accueil, mais aussi entre ces deux premiers et l'organisme international. Que pendant le stage d'un employé à l'étranger, l'employeur habituel continue de défrayer le salaire et que les dépenses de voyage soient prévues conjointement par l'organisme qui envoie son représentant à l'étranger et par l'organisme international qui a, lui aussi, cela va sans dire, un intérêt primordial à mieux connaître les détails des programmes et de l'orientation, de même que les limites dans l'action, de chacune de ses organisations affiliées.

Pour peu que les ententes bilatérales tiennent compte de ces exigences, pour peu que les responsables des organismes bénévoles aient constamment souvenance de la raison pour laquelle ils existent, et qu'ils soient assez souples pour maintenir entre leurs organismes et les autres corps qui sont intéressés aux migrations des relations suivies, j'ai la conviction qu'on peut en arriver dans le domaine du déplacement humain à mettre sur pied des structures qui sauvegarderont la loi de l'échange et partant, la vie à tous les niveaux, d'abord des migrants, et ensuite des organismes qui sont là pour les servir. Tout comme il est possible de réussir — même dans des conditions difficiles — si on y apporte l'étude et le soin voulus, des transplantations végétales.

Résumé — Summary

COOPERATION IN PREPARATION FOR INTEGRATION

by Norbert Préfontaine

A distinction must be drawn between the general principles of migration on which the voluntary agencies must be in accord, and the details of the application of these principals, since the functions of the voluntary agency in the departure country differs radically from the functions of the agency in the receiving country, the author of this report points out.

He states that the function of the agency in the departure country is to ensure that the uprooting of the emigrant is carried out in such a way as to ensure that he is conditioned for the changes he will encounter, and that of the agency in the receiving country is to see that the immigrant adjusts himself to the environment in which he will have to live.

But the agencies are only one of the parties concerned in migration. Governments, directly or indirectly, should interest themselves in the movement of migrants because by its nature, emigration is a partial solution to the problem of over-population and because immigration by its nature contributes to the economic development of a country.

Among the examples cited in the report of assistance with which the agencies must concern themselves are, counselling before departure, the obtaining of passports and authorization from the ministry for labour, embarkation formalities, reception at ports of destination, integration in the religious social and economic life of the reception country.